



RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES SOUMISSION À:

**Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada**

Proposal to: Canada Revenue Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)

Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder – Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

(____)_____

Telephone No. – No de téléphone

(____)_____

Fax No. – No de télécopieur

E-mail address – Adresse de courriel

AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Title – Sujet Formation en gestion virtuelle	
Solicitation No. – No de l'invitation 1000411342	Date (yyyy-mm-dd) (aaaa-mm-jj) 2022-08-19
Amendment No. - N° modif. 002	
Solicitation closes – L'invitation prend fin on – le 2022-09-22 (yyyy-mm-dd) (aaaa-mm-jj) at – à 2:00 P.M. / 14 h	Time zone – Fuseau horaire EDT/HAE Eastern Daylight Time/ Heure Avancée de l'Est
Contracting Authority – Autorité contractante See original document/ voir document original	
Telephone No. – No de téléphone 613-219-5298	
Destination - Destination See herein / Voir dans ce document	



MODIFICATION no 002 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP.
-

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q3. À la page 58, section 2.2, puce 7, il est indiqué :

Offrir une dernière cinquième séance d'une heure 30 jours après la dernière séance de formation pour discuter des défis et des réussites rencontrés par les participants dans la mise en œuvre de l'apprentissage et pour réfléchir aux apprentissages et aux affectations. Chaque groupe doit comprendre un maximum de 20 participants guidés par des questions et des réponses de réflexion.

J'ai souligné les affectations parce qu'elles n'étaient pas mentionnées à la section 2.1. Je demande des précisions si cela fait partie de la portée. S'il s'agit de la portée, nous recommandons que l'Agence du revenu du Canada envisage une séance de deux heures pour la cinquième séance afin de donner suffisamment de temps au formateur pour effectuer efficacement la tâche avec 20 personnes. Cela est important pour nous afin de déterminer le prix des affectations.

R3. Non, la cinquième séance d'une heure demeurera telle qu'elle a été affichée initialement.

Q4. À la page 58, section 2.2, puce 8, il est indiqué :

Offrir le programme de formation virtuellement, à l'aide de MS Teams, en groupes d'un maximum de 20 participants afin de permettre aux séances de formation d'être interactives et conçues pour répondre aux besoins du groupe.

L'Agence du revenu du Canada permettra-t-elle à l'entrepreneur d'utiliser le MS Teams de l'Agence ou l'entrepreneur doit-il fournir un accès à sa propre instance? Plus précisément, l'Agence a-t-elle la capacité de salle de discussion requise?

R4. Le MS Teams de l'Agence a la capacité de salle de discussion requise. Tant que l'entrepreneur a son propre abonnement à MS Teams, il sera en mesure d'utiliser la fonction de salle de discussion.

Q5. À la page 60, section 2.6.1, il est indiqué :

Tous les travaux et les documents doivent être fournis en anglais et en français, conformément à la Loi sur les langues officielles du gouvernement fédéral.



À l'heure actuelle, tous les documents sont en anglais. L'Agence est-elle ouverte à l'idée de les traduire en français? Cela permettra de s'assurer que les termes appropriés en français du gouvernement du Canada sont utilisés et qu'ils n'engagent pas de frais pour l'entrepreneur.

R5. Non, l'entrepreneur sera responsable de fournir son matériel de formation dans les deux langues officielles, soit l'anglais et le français.

Q6. Il est mentionné à la page 35 de la demande de propositions que « le soumissionnaire doit détenir un certificat en gestion virtuelle et hybride d'une association accréditée ou une certification pertinente pour la gestion virtuelle et hybride ». Si notre organisation ne l'a pas, sommes-nous disqualifiés? L'Agence reconnaîtra-t-elle d'autres certifications?

R6. Non, le critère est coté. Les soumissionnaires obtiendront une note de 0/3 pour ce critère si aucun renseignement n'est fourni, mais ils ne seront pas disqualifiés du processus d'évaluation.

Q7. En suivi à la question 6, où ces certifications sont-elles offertes?

R7. Quelques options d'associations qui offrent des certifications de gestion virtuelle et hybride sont l'Association de gestion de projet du Canada ou le Canadian Management Centre. De plus, l'Agence acceptera la certification pertinente pour la gestion virtuelle et hybride offerte par d'autres associations accréditées. Il incombe au fournisseur de démontrer la pertinence de la certification professionnelle.

Q8. À la page 31, il est mentionné que le soumissionnaire a besoin de l'expérience d'une journée de formation. Quelle preuve suffirait pour le démontrer? Une simple reconnaissance écrite serait-elle suffisante?

R8. Non, une simple reconnaissance écrite ne sera pas suffisante, conformément aux instructions de la demande de propositions :

Le soumissionnaire doit fournir une expérience de projet pour démontrer la conformité à ce critère. Chaque projet doit être achevé au plus tard à la date de clôture des soumissions et inclure les renseignements suivants, qui seront utilisés à la discrétion de l'Agence, pour confirmer l'expérience :

- a) le nom de l'organisation cliente qui a reçu les services;
- b) le titre du projet;
- c) la description du projet;
- d) la date de début et de fin des services d'enseignement offerts (mois et année);
- e) le nombre total de jours de formation pour chaque période indiquée au point d).

Q9. Dans O1, il est indiqué :

O1. Le soumissionnaire DOIT démontrer qu'il possède une expérience dans les 36 derniers mois à compter de la date de clôture de l'appel d'offres, dans la conception et le développement de deux (2) formations liées à la gestion* pour une organisation privée ou publique.



Nous souhaitons des précisions sur la période de 36 mois. En remontant à 36 mois en arrière à partir de septembre 2022, nous revenons en septembre 2019. Si nous avons un client qui nous a embauchés de 2016 à 2020, est-il admissible à titre d’organisme pour ce critère? »

R9.Tant qu’une partie de la formation a été élaborée et conçue au cours de la période de 36 mois, l’expérience serait admissible.